Saint-Nicolas était de la partie…

Ce 10 décembre 2022, les regards ailés étaient tournés vers Andenne, ville de la province de Namur, où l'Entente Provinciale Réunie Liège-Namur-Luxembourg tenait son assemblée générale statutaire pour structurer la campagne 2023 de manière espérée définitive …

En prenant la route d'Andenne et en particulier du complexe sportif « Arena », « Coulon Futé » se remémorait l'ambiance particulière de l'assemblée générale du 3 décembre de l'Entente Provinciale Réunie Hainaut-Brabant wallon. Une AG qui s'est principalement caractérisée par la volonté manifeste des présidents de restaurer à leur profit le pouvoir décisionnel, un pouvoir démocratique à leurs yeux confisqué par des milieux statutairement élus, mais également par d'autres profitant d'ouvertures, de manière délibérée ou non, pour arriver à la table décisionnelle.

Equilibre déséquilibré. Le Sud du pays est partagé en deux entités francophones de « *poids* » différents qui ne remettent pas en cause l'entente existante depuis l'année de création de l'Association Wallonne Colombophile. Ces entités regroupées sont :

- d'une part, le Hainaut-Brabant wallon *(C.F. : le Brabant wallon a été rattaché au Hainaut qui fit preuve de bienveillance à son égard malgré la possibilité réglementaire de se gérer en autonomie)* qui compte davantage d'amateurs et de sociétés ;
- d'autre part, Liège-Namur-Luxembourg réduit à composer avec la disparité géographique combinée à une densité d'amateurs moins soutenue.

Ce qui n'a pas empêché, selon la règlementation nationale, d'octroyer le même poids décisionnel à chaque province, et ce quel que soit son développement. Ce qui en réalité illustre que le consensus n'est pas sans valeur en terre francophone.

Une surprise… reconnaissante.

Respectant l'heure, **Patrick Cherain**, vice-président de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg, en l'absence du président excusé, le Liégeois **Jean Vandervorst**, ouvrit la séance en se réjouissant de la tenue d'une AG après l'interruption causée par la Covid. Il prit soin de « *cadrer* » le décor qu'il souhaitait. Le Luxembourgeois, soucieux de mener une réunion constructive, était accompagné des cinq autres mandataires (deux Liégeois, deux Namurois et un Luxembourgeois), du secrétaire de l'EPR… et du responsable national francophone de la presse. « *Chacun écoute l'autre, personne ne coupe une intervention, chacun aura son temps de parole, je vous l'assure…* »: tels furent ses propos d'introduction faute de sonorisation

avant de demander un moment de respect à l'égard des colombophiles disparus. Des propos respectés par l'assemblée moins soutenue qu'à l'accoutumés (absences de représentation, procurations données) au point que Saint-Nicolas, tout de rouge vêtu, fut touché et ne put s'empêcher, au milieu du colloque, de venir, accompagné de Père Fouettard se plaignant du manque de ramonage des cheminées en cette période de chauffage au bois, féliciter les présidents se comportant comme des enfants sages.

Comme le veut la tradition, **Patrick Marsille**, secrétaire de l'EPR, procéda à l'appel des sociétés. Son rapport administratif apprit qu'en 2022, 1.132 amateurs ont été recensés, 57.450 bagues vendues et 46 sociétés opérationnelles.

Le sportif 2023 sous la loupe.

Au sein de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg, chaque province ou plutôt chaque secteur tient à son autonomie décisionnelle, ce qui a pour injonction que les mandataires « *animent* » les échanges portant sur leur région, ce qui apporte de la diversité dans le débat.

Premier acteur : Namur Nord.

Philippe Deneyer fut le premier intervenant. En faisant allusion aux réunions tenues en amont, il dressa une synthèse en quelques mots. « *Pour les sept sociétés de Namur Nord*, dit-il, *la saison 2023 ressemblera à celle de 2022 : mêmes groupements, mêmes lâchers* ». Mais, tenant à ne pas prendre de décision à titre personnel sans l'aval des sociétés, ce qui par ailleurs lui apporta des éloges, il souleva trois ponts :

- *En premier lieu*, la demande de Lens-Saint-Rémy de modifier deux concours sur Laon en Momignies pour les pigeonneaux… une proposition qui fut acceptée sans difficulté.
- *Ensuite* la thématique des ristournes des 0,10 € aux amateurs par l'AWC. Certaines sociétés s'inquiétaient du non-versement ce qui fit dire au responsable national de presse francophone qu'il délivrerait les informations en fin de séance. **Philippe Deneyer** tint à faire remarquer que ce problème n'était pas du ressort de l'EPR.
- *Enfin* la problématique posée par les concours de demi-fond suite au rayon libre en EPR Hainaut-Brabant wallon. Le mandataire namurois justifia sa volonté, par respect des

sociétés, de ne pas, à lui seul, engager la participation de Namur Nord lors de réunions du Petit Club en Brabant wallon. « *Un accord de trois ans*, dit-il, *existait avec néanmoins une clause libératoire stipulant qu'en cas de changement de rayon chaque région pouvait reprendre sa décision. Le problème se pose pour Namur-Nord en 2023 avec la libre circulation accordée en Hainaut-Brabant wallon. Deux solutions sont possibles : d'une part, reconduire la situation de 2022 ; d'autre part, préférer un jeu namurois avec les rayons 2022* ».

Daniel Clement, son pair namurois, intervint en premier, pour montrer l'intérêt d'un jeu regroupant toute la province ce qui permettrait d'instaurer des provinciaux comme cela se fait dans d'autres provinces. **Frédéric Putteneers** répondit qu'un jeu namurois n'apporterait que des pigeons sur six concours seulement. **Patrick Marsille** tint à préciser que l'idée de libre circulation avait été lancée dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon et seulement entérinée le 3 décembre lors de l'assemblée de ses présidents. Un vote traduisant une très large majorité reconduit en 2023 la participation de Namur Nord au Petit Club avec toutefois une demande de revoir, pour 2024, la solution de 2023 en cas de faible réussite suite à un apport étranger possible.

Deuxième acteur : Namur Sud. **Daniel Clement** exposa la situation de Namur Sud composé de onze sociétés réparties dans les trois ententes que sont le Groupement Condroz Famenne, l'Association du Condroz et l'Entente des Fagnes. Il reconnut une situation, à ses yeux, rendue complexe par la décision de laisser les mains libres aux gens et en particulier aux présidents des trois groupements de composer l'itinéraire. Beaucoup de discussions s'en suivirent et provoquèrent des démissions nécessitant de créer au plus vite un nouveau comité. En grande vitesse (étapes de Jouy-le-Chatel, Sens, Trélou-sur-Marne et Troyes), un vote décida l'instauration du lâcher unique à partir de Trelou-sur-Marne du fait la présence de toutes les sociétés de Namur Sud. En petite vitesse, l'étape de Rethel (département des Ardennes) posa problème. Dans l'itinéraire 2023 proposé, Rethel est chaque fois remplacée par Disy-le-Gros pour le Groupement Condroz Famenne et l'Association du Condroz, et par Reims pour l'Entente des Fagnes. En demi-fond (alternance de Lorris et d'Orléans), Namur-Sud suivra l'itinéraire du Petit Club en Brabant wallon tout en disposant d'un lâcher particulier. Une remarque fut rapportée par un président de

société quant à l'état des pigeons à leur retour en certaines circonstances. **Patrick Cherain** souligna qu'un apprentissage au colombier était nécessaire pour familiariser le pigeon à un séjour au panier. Prétextant l'égalité de traitement, **Daniel Clement** termina son intervention en annonçant qu'une réclamation officielle sera introduite au Comité Sportif National suite à l'annonce, sur un site, faite par la société de Néchin, d'organiser des Toury avec mises en loges les vendredis pour des lâchers prévus les samedis. **Patrick Marsille** s'empressa de répondre « *cela ne se fera pas* ».

Troisième acteur : Liège.

« *L'Indépendante* », « *L'Espoir* » et « *La Paix* » structurent la province de Liège qui convoya, en 2022, selon **Francine Lageot**, 126.633 pigeons (125.348 en 2021), 66.309 par « *L'Indépendante* », 39.463 par « *L'Espoir* » et 20.861 par « *La Paix* ». Aucune réunion préparatoire commune aux trois groupements n'a été organisée car « *L'Espoir* » a préparé 2023 de son côté. Ce qui n'a pas empêché l'élaboration d'un itinéraire commun en vitesse et petit demi-fond car les trois mandataires liégeois (**Francine Lageot**, **Emile Darimont** et **Jean Vandervost**) se sont réunis pour valider les travaux réalisés en amont. En petite vitesse, Cul-des-Sarts n'avait plus la côte, est de ce fait remplacé par Chimay, Philippevile fut envisagé mais abandonné par non-reconnaissance fédérale du lieu de lâcher. En vitesse, Rethel, Dizy-le-Gos et Trélou-sur-Marne sont de nouveau repris ce qui permet de garder le Trélou-sur-Marne provincial pour vieux et juniors avec une réduction de port. En demi-fond, Lorris, Melun et Orléans sont les étapes reprises. Toutefois Lorris et le nombre de lâchers qui y sont programmés sont en perte de vitesse chez les amateurs. **Francins Lageot** demanda à **Patrick Marsille** ce qu'il en est de la recherche d'une étape pouvant remplacer Lorris, une étape cependant tributaire du kilométrage des épreuves AWC. Des discussions s'attardèrent ensuite sur les interprétations des championnats et les lâchers étrangers pouvant exercer un impact sur les déroulements des épreuves organisées par le secteur. A ce dernier sujet, **Philippe Martin** annonça qu'un site français permettait de connaître les contingents étrangers engagés sur les lieux de lâchers dans « *L'Hexagone* ». **Francins Lageot** conclut en annonçant que le championnat Liège-Hesbaye était supprimé.

Quatrième acteur : le Luxembourg.

Patric Cherain, avec l'approbation de **Michel Muller**, exposa la copie luxembourgeoise des six sociétés recensées dans la province. Il souligna la collaboration avec le Grand-Duché de Luxembourg débouchant sur un programme partiel commun aux deux acteurs et l'achat commun d'un camion pour le convoyage. Le programme arrêté comporte douze concours pour vieux et juniors (Arcis-sur-Aube, Auxerre, Châlons-en-Champagne, Nevers, Saint-Dizier, Troyes et Vierzon) et dix concours pour

jeunes à raison de deux séries de cinq (Jeunes 1 : Arcis-sur-Aube, Auxerre, Châlons-en-Champagne, Saint-Dizier et Troyes ; Jeunes 2 :Arcis-sur-Aube, Châlons-en-Champagne et Saint-Dizier). Le lâcher opéré totalise une profondeur de 110 km. Au niveau national, Arlon et Virton prennent en charge les mises en loges (un seul bureau luxembourgeois par spécificité).

EPR… AWC

Patrick Cherain soumit à l'assemblée diverses pistes de réflexion portant sur des sujets abordés en 2022 (en vain) et qui risquent de revenir au goût du jour. *Il aborda en premier lieu* les concours par secteurs défendus en AG nationale et de l'EPR Hainaut-Brabant wallon par Denis Sapin. Ainsi, des concours pourraient être programmés lors des journées sans national de grand demi-fond mais qui interdiraient toute épreuve de petit demi-fond. Il présenta les trois secteurs envisagés et proposant chacun une étape et un lâcher sur une ligne de vol compatible avec les provinces belges concernées. Il fit toutefois remarquer que les territoires des provinces de Namur et de Liège étaient en partie partagés. Ces concours compteraient pour les championnats nationaux de petit demi-fond et de grand demi-fond. Ce qui fit dire au responsable de presse national francophone que le but poursuivi par le Nord du pays était l'établissement d'un résultat général qui compterait uniquement pour les championnats nationaux. « *Trop de Wallons sont classés* », tels furent ses propos. Un intérêt était finalement marqué par une personne de Namur Nord pour cette proposition pour 2024 du fait du jeu commun d'une très grande partie de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg avec le Limbourg. **Patrick Cherain** *s'attarda ensuite*, sur l'annonce automatique sur le système PASS et demanda, pour soulager l'amateur et l'organisation, de pouvoir faire lors de nationaux une seule annonce les jours ouvrables, et ce à titre compensatoire. *Il s'attarda* encore sur la genèse des huit paniers facturés par bureau national en fond et grand fond. Ce qui nécessite de refaire un travail de rationalisation déjà effectué non appliqué. Il est proposé à l'assemblée, comme les organisateurs nationaux ne souhaitent plus prendre à leur charge les différences éventuelles, de faire protéger un certain nombre de bureaux par province à l'image du Luxembourg où une seule société est bureau national par concours. *Il clôtura* ce point en dressant le programme des concours 2023 de grand demi-fond prévus lors des journées de relâche nationale de cette spécificité. Ainsi un Vierzon est repris le 20/05 avec un lâcher accordé à chaque EPR. Sont programmés des concours semi-nationaux réservés aux cinq provinces francophones et au Limbourg ne reprenant pas les colonies du Brabant flamand à savoir un Nevers les 03/06, 01/07 et 19/08 et un La Châtre le 17/06. Sont encore prévus un Bourges le 15/07 et un Blois le 05/08 réservés cette fois aux cinq provinces francophones.

National

Avant de lever la séance au terme de 2h30 de débat, **Patrick Cherain** rapporta quelques échos de l'échelon national. Il informa d'abord que l'EPR Liège-Namur-Luxembourg était la seule entité provinciale à avoir répondu à la demande nationale de suggérer des propositions d'économie à réaliser, et ce sans avoir oublié de rappeler au préalable l'augmentation du coût des licences pour

générer des revenus. « *Nos propositions (réduction au minimum des frais de représentativité, du nombre de journées nationales et de lauréats, intronisation d'un Bulletin national électronique, suppression des jetons de présence - ce qui fit rire l'assemblée -, préférence aux mails…) ont été chiffrés*, dit-il, *par le service comptable entre 60.000 et 80.000 € d'économies* ». Il informa encore du recours à la caméra pour surveiller les contingents non-nationaux dans l'attente du ramassage et du délai de présence obligatoire au colombier imposé au pigeon pour répondre aux exigences de contrôle après une compétition.